



Convention cadre de partenariat l'Institut Agro Dijon, Dijon métropole

Entre

L'école interne de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement de Dijon (l'Institut Agro Dijon), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) constitué sous la forme d'un grand établissement, dont le siège est situé 42 rue Scheffer, 75116 Paris, représenté par sa directrice Hélène POIRIER par délégation de la directrice générale, madame Anne-Lucie WACK,
Ci-après désigné « Institut Agro Dijon »,

Et

Dijon métropole, représentée par son président, François REBSAMEN
Ci-après-désigné « Dijon métropole »,

Et ci-après collectivement désignée « les parties »,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Partenaires historiques depuis plusieurs décennies, l'Institut Agro Dijon et Dijon métropole souhaitent, par la présente convention, réaffirmer la solidité de leurs relations et engager un nouveau cycle de coopération renforcée. Cette démarche s'inscrit dans une volonté commune de contribuer au rayonnement, à l'attractivité et au développement du territoire, en cohérence avec les grands enjeux de transition écologique.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation comme levier de développement économique du territoire

L'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et le transfert de technologies sont de puissants leviers de développement, d'attractivité et de rayonnement pour le territoire de Dijon métropole.

Dijon métropole compte plus de 60 établissements d'enseignement supérieur, publics et privés. Elle a fortement évolué ces 10 dernières années dans le paysage de l'enseignement supérieur. Ce constat est lié à une politique volontariste conduite dans le domaine et traduite dans le projet métropolitain (2022-2030) visant à asseoir le statut de métropole universitaire, renforcer les liens en matière de formation et de recherche avec les établissements d'enseignement supérieur du territoire. Dijon métropole se félicite de l'implantation récente de nouveaux établissements d'enseignement supérieur (ESEO, ESTP, Vatel, CODA...) qui vient compléter et renforcer son offre de formation tout comme la structuration de nouveaux campus (Maret, Sully Santenov..) et l'expansion de certaines de ses écoles (Insitut Ago Dijon , CESI, BSB...).

Le projet métropolitain en cours (2022-2030) est également marqué par la structuration de la politique de site à l'échelle métropolitaine avec la création de l'Université Bourgogne-Europe (UBE) composée de 12 établissements d'enseignement supérieur et de recherche et partenaires en région autour d'un projet commun, ambitieux et fédérateur, visant à structurer l'offre de formation, de recherche et d'innovation en réponse aux grands défis sociétaux et territoriaux (Transitions et Ville intelligente, Approche systémique et intégrée Santé, Environnement, Climat et Agroalimentaire et Arts Culture et Humanités). La Métropole a engagé l'élaboration de son Schéma Métropolitain de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SMESRI), conçu comme un outil stratégique de référence pour les prochaines années (horizon 2030). Son adoption, prévue en 2026, marquera une étape

déterminante dans la consolidation de la place de la métropole comme territoire d'excellence académique, scientifique et innovant.

La croissance du nombre d'étudiants sur le territoire conforte Dijon dans son rôle de véritable métropole étudiante. De 2014 à 2020, la métropole a ainsi accueilli 6 000 étudiants supplémentaires et compte aujourd'hui un total de près de 40 000 étudiants (dont près de 4 000 étudiants internationaux), soit plus de 15% de la population métropolitaine. Depuis plusieurs années, Dijon se classe parmi le top 3 des meilleures villes étudiantes selon Le Figaro (2024) et L'Étudiant (2024). Cette situation conduit Dijon métropole à s'engager toujours davantage dans le soutien aux étudiants sur le territoire en leur proposant des services qui répondent au mieux à leurs besoins et en rendant l'offre de services davantage lisible auprès d'eux. Dans cette dynamique, elle a adopté à la rentrée universitaire 2025 sa feuille de route métropolitaine de la vie étudiante (2025-2027), articulée autour de trois priorités : renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire, améliorer les conditions et le cadre de vie des étudiants, et accompagner les parcours d'insertion tout en développant le sentiment d'appartenance.

Dijon métropole, établissement public de coopération intercommunale, doté de la compétence développement économique, porte un démonstrateur territorial de la transition alimentaire appelé ProDij répondant à des enjeux de cohésion sociale, de protection de l'Environnement et de développement d'activités économiques. Ce projet partenarial labellisé Territoire d'Innovation et PAT2 associe les acteurs de l'écosystème métropolitain et régional. Dijon métropole et la Ville de Dijon sont aussi engagées dans un Contrat Local de Santé qui comprend un volet alimentation : à ce titre la Ville de Dijon et l'Institut Agro Dijon collaborent depuis plusieurs années au Village Gout-Nutrition-Santé. De plus, Dijon métropole développe une politique de parcours pour l'innovation à destination des Start up et des projets innovants d'entreprises implantés sur le territoire métropolitain. Cette politique concerne aussi les activités numériques (FoodTech) et la santé (One Health, industries de la santé), domaines d'excellence qui croisent les compétences de l'Institut Agro Dijon. Enfin, Dijon métropole vise la neutralité Carbone en 2050, engagement pris dans l'adoption du PCAET en septembre 2024 qui comprend un volet alimentation et un volet biodiversité. Elle traduit aussi cet engagement dans l'objectif de décarbonation des activités économiques labellisé « Territoire d'Industrie ». Convaincue que la transition alimentaire et écologique repose sur la mutation des métiers de l'alimentation, Dijon métropole est membre du consortium Agro Open Lab porté par l'Institut Agro Dijon et contribue aux 2 Labs : AUBERGE et La Forêt Comestible.

Une collaboration ancrée dans les priorités de la métropole et de la ville de Dijon - L'Institut Agro Dijon constitue un centre de ressources scientifique, académique et technique de premier plan pour Dijon métropole et la ville de Dijon. Il intervient sur des secteurs clés de l'économie territoriale : agriculture, environnement, alimentation et leurs interactions avec la santé publique. À ce titre, il représente un levier stratégique de développement économique, social, culturel et environnemental du bassin dijonnais. En retour, l'engagement des collectivités est un moteur essentiel du développement de l'école.

Dijon métropole est pleinement impliquée dans la gouvernance de l'Institut Agro Dijon, notamment à travers sa participation au conseil d'école, garantissant une articulation étroite entre stratégie académique et politiques publiques locales.

Une présence stratégique au cœur d'un écosystème académique dynamique - Implanté au cœur du grand campus de l'Université Bourgogne Europe (UBE), l'Institut Agro Dijon contribue pleinement au rayonnement scientifique et académique de la ville de Dijon et sa métropole. Avec ses 2 000 étudiants, dont 1 000 en formation à distance, ses 450 personnels et ses laboratoires de recherche de haut niveau, l'établissement constitue un acteur structurant de l'écosystème territorial. Ses relations étroites avec les établissements d'enseignement technique agricole, ses expertises scientifiques et ses partenariats économiques consolidés font de l'Institut Agro Dijon un pôle d'excellence reconnu à l'échelle nationale et internationale.

L'Institut Agro Dijon bénéficie d'un lien privilégié avec les acteurs du monde agricole et agroalimentaire, en formant les futurs cadres, entrepreneurs, fonctionnaires et experts de ces secteurs. Son expertise scientifique est reconnue dans les domaines suivants :

- agroécologie et développement durable des territoires,
- biotechnologies et sciences des aliments,
- nutrition-santé et comportements alimentaires.

Ces expertises sont portées par les enseignants-chercheurs de l'établissement, répartis au sein de six unités de recherche d'excellence en partenariat avec l'UBE, INRAE, l'INSERM et le CNRS, le CNAM et l'ENSTA : UMR CESAER (INRAE, Institut Agro), UMR Agroécologie (INRAE, UBE, Institut Agro), UMR Procédés Alimentaires et Microbiologiques (PAM) (INRAE, UBE, Institut Agro), le Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA) (INRAE, CNRS, UBE, Institut Agro), le Centre de Recherche Translationnelle et Médecine Moléculaire (CTM) (INSERM, UBE, EPHE, Institut Agro) et UR Formation et Apprentissages Professionnels (FoAP) (CNAM, ESTA, Institut Agro).

L'Institut Agro Dijon assure également une mission nationale d'appui aux 800 établissements agricoles français, *via* ses compétences en ingénierie pédagogique, en édition spécialisée (EDUCAGRI Edition) et en systèmes d'information.

Une nouvelle dimension à l'échelle nationale et internationale - Depuis 2022, l'école de Dijon est intégrée à l'Institut Agro, établissement public d'enseignement supérieur et de recherche à caractère national, dédié à l'agriculture, l'alimentation et l'environnement. Cette intégration permet de réaliser des changements d'échelle stratégiques impossibles à conduire isolément, et renforce la capacité collective à répondre aux grands enjeux contemporains.

L'Institut Agro s'appuie sur six implantations territoriales complémentaires, et dispose d'une ouverture internationale affirmée, notamment à travers sa participation au réseau Euroleague for Life Sciences (ELLS) et de nombreux partenariats académiques et scientifiques à l'échelle européenne et mondiale. L'Institut Agro Dijon joue un rôle moteur au sein des pôles thématiques de l'Institut Agro, notamment dans les domaines de la vigne et des vins, des paysages et de l'alimentation durable.

Une fondation au service de l'innovation et des partenariats - La Fondation de l'Institut Agro constitue un levier stratégique essentiel au développement de partenariats durables avec les acteurs socio-économiques. Elle permet la création de chaires industrielles dans les écoles internes. À Dijon, plusieurs thématiques font déjà l'objet de chaires actives : agroénergies, emballages, agroéquipements et numérique ou en cours de structuration : fermentation.

Une activité d'Enseignement supérieur, de recherche et d'innovation au service du développement territorial - L'enseignement supérieur, qu'il soit initial ou continu, tout comme la recherche et le transfert de technologies, constituent des leviers puissants pour la mise en œuvre des stratégies de développement portées par Dijon métropole. Ces missions, au cœur de l'action de l'Institut Agro Dijon, contribuent directement à l'atteinte des objectifs fixés par les politiques publiques locales, notamment dans le cadre du dispositif Prodij et des dynamiques de développement économique engagées ou des actions Dijon ville santé.

Dans cette perspective, les deux collectivités réaffirment leur volonté de soutenir activement le rayonnement national et international de l'Institut Agro Dijon, afin de renforcer son rôle d'acteur académique et scientifique reconnu au-delà du territoire et ses actions menées au service des transitions agricoles et alimentaires.

Un appui aux projets structurants et amélioration de l'attractivité - Dijon métropole s'engage à renforcer son accompagnement, tant stratégique que financier, auprès de l'Institut Agro Dijon, notamment dans la mise en œuvre de ses projets structurants. Ces projets visent à accroître l'attractivité de l'établissement auprès des étudiants en formation initiale et continue (ingénieurs, masters, doctorants), des enseignants-chercheurs, experts et chercheurs nationaux et internationaux,

des acteurs économiques locaux, notamment les entreprises du secteur agroalimentaire, agricole, environnemental et numérique.

Dans cette logique, la collectivité soutiendra particulièrement les actions en faveur des conditions de vie et de réussite des étudiants, en lien avec la politique d'accueil sur le campus, les actions de communication et de promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les domaines de l'agronomie, de l'alimentation et de l'environnement, les dispositifs favorisant l'insertion professionnelle locale des diplômés, afin de renforcer les synergies entre formation, recherche et emploi sur le territoire métropolitain.

La présente convention vise à affirmer la position de Dijon comme métropole universitaire, scientifique et innovante de premier plan, reconnue pour ses contributions dans les domaines du développement durable des territoires, de l'environnement, de l'agriculture et de l'alimentation, et à générer des retombées positives en termes d'emploi, de création d'entreprises, d'attractivité et de dynamisme territorial.

Les engagements partenariaux porteront sur les axes listés ci-après – de façon non-limitative ou exhaustive – pour lesquelles des personnes relais seront identifiées dans chaque organisation. Cette convention fera l'objet d'avenant chaque année qui viendront préciser les actions et les moyens alloués pour faire vivre le partenariat.

Axes stratégiques de coopération - Dans le cadre de cette convention, les partenaires s'accordent pour structurer leur coopération autour des cinq axes stratégiques suivants :

- Construire une véritable "expérience étudiante dijonnaise" : améliorer les conditions de vie, d'étude et d'engagement des étudiants, valoriser les initiatives étudiantes, renforcer l'attractivité du campus.
- Contribuer au développement économique, entrepreneurial et social du territoire dijonnais : favoriser les liens entre recherche, innovation et entreprises ; encourager l'entrepreneuriat étudiant et la valorisation des travaux scientifiques.
- Participer au rayonnement national et international de Dijon : développer les partenariats académiques et scientifiques nationaux et internationaux, promouvoir l'innovation pédagogique et la recherche appliquée.
- Co-construire des actions dédiées à la transition écologique : soutenir les initiatives contribuant à la neutralité carbone, à la préservation des ressources, à l'agroécologie, à l'économie circulaire et à l'alimentation durable.
- Accompagner l'Institut Agro Dijon dans leur inscription au cœur de la vie urbaine et territoriale en identifiant les besoins, notamment en matière d'infrastructures et d'aménagements.

Chaque axe de coopération fait l'objet d'une fiche détaillée jointe à la convention, présentant les objectifs et actions associées, les moyens à mobiliser ainsi que les résultats attendus. Ces fiches visent à renforcer l'intérêt et la pertinence de chaque thématique pour l'ensemble des parties prenantes, ainsi qu'à préciser les modes de collaboration envisagés.

Il a été ainsi convenu d'établir une convention cadre de partenariats (ci-après désigné la « Convention ») entre Dijon métropole et l'Institut Agro Dijon pour la période 2026, 2027, 2028 qui fixe la liste des actions qui pourront faire l'objet de financements annuels.

Article 1 : Objet de la Convention

La Convention a pour objet de préciser les domaines de partenariat entre l'Institut Agro Dijon et Dijon métropole, dans un esprit gagnant-gagnant. Elle précise les modalités de l'accompagnement financier

apporté par Dijon métropole à la réalisation de certaines actions et définit les modalités de versement de cette participation.

Article 2 : Régime financier

Dijon métropole s'engage à accompagner financièrement l'Institut Agro Dijon chaque année sur la période 2026 - 2028. La subvention annuelle forfaitaire soutiendra au moins 2 grands types d'action :

- Les chaires industrielles
- Les projets tutorés
- Une action parmi les cinq grands axes stratégiques

Au dernier trimestre de chaque année, les actions soutenues par la Métropole seront révisées et examinées afin de s'assurer de leur pertinence et de leur adéquation avec les objectifs stratégiques de l'Institut Agro Dijon. Cette révision donnera lieu à l'élaboration d'un avenant à cette présente convention dans lequel sera précisé le montant de l'aide financière attribuée l'année suivante. 50% de la subvention sera versée au vu du programme de l'année considérée, le solde au vu du compte rendu annuel.

En cas de non-respect des règles de financement énoncées, Dijon métropole se réserve la possibilité de reconsidérer le montant de sa participation chaque année, et ce dans la limite du montant maximum prévu.

Les acomptes seront versés sur demande écrite de l'Institut Agro Dijon

Les sommes seront versées au compte ouvert par l'Institut Agro Dijon, qui transmettra à cet effet à Dijon métropole, un relevé d'identité bancaire.

Article 3 - Communication

Les parties se concerteront pour la promotion et la communication du partenariat et des actions qui en découlent. Les logos et les sigles devront respecter les chartes graphiques de chacune des parties. Leur utilisation doit être conforme aux règles d'éthique en usage (respect du droit des marques et de la propriété intellectuelle).

Article 4 : Modalités de fonctionnement

Au moins un COPIL est organisé par an pour permettre d'évaluer les besoins à venir et les bilans passés, une enveloppe globale est construite. Le Copil sera constitué de deux représentants de Dijon métropole et de deux représentants de l'Institut Agro Dijon. Les représentants élus pourront être accompagnés des services autant que de besoin et en fonction des thématiques.

Article 5 : Durée de la convention

La convention prend effet à compter du 1er/01/2026 pour une durée de 3 ans.

Fait en 2 exemplaires originaux

A Dijon, le

Pour l'Institut Agro Dijon
La Directrice

Hélène POIRIER

Pour Dijon métropole
Le Président

François REBSAMEN

FICHE DETAILLEE 1 : Construire une véritable « expérience étudiante dijonnaise »

1. Présentation de la thématique

L'objectif est de créer une véritable "expérience étudiante dijonnaise" attractive et structurante, favorisant l'intégration et le bien-être des étudiants tout au long de leur cursus. Les profils concernés sont variés, allant des étudiants en classes préparatoires aux masters, en passant par les ingénieurs et doctorants, chacun ayant des besoins et attentes spécifiques. L'objectif est également de renforcer le sentiment d'appartenance à l'Institut Agro Dijon et à Dijon métropole.

Cette ambition commune vise également à valoriser la complémentarité entre l'Institut Agro Dijon, acteur majeur de la formation et de la recherche, et Dijon métropole, moteur du développement de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante sur le territoire. Ensemble, ils souhaitent offrir aux étudiants un cadre de vie et de formation de qualité, marqué par des expériences collectives fortes, une meilleure prise en compte de leurs besoins quotidiens, ainsi qu'une préparation active à leur insertion professionnelle

2. Objectifs et actions associés

2.1 Proposer un parcours des nouveaux étudiants dijonnais et affirmer le soutien de Dijon métropole tout au long de leur cursus

L'Institut Agro Dijon prévoit de :

- Associer Dijon métropole aux journées portes ouvertes de l'Institut Agro Dijon et faciliter la « mise à disposition de toutes informations utiles aux étudiants pour s'installer et vivre à Dijon ;
- Organiser une cérémonie solennelle d'accueil des nouveaux étudiants, chaleureuse et mémorable et dans un lieu éminent de Dijon ;
- Jalonner le cursus étudiant d'événements marquants en partenariat avec la Métropole, notamment à travers l'utilisation de la future Auberge expérimentale (cf. infra). Par exemple, des rallyes étudiants pourraient être organisés ;
- Organiser une cérémonie de remise des diplômes, emblématique et officielle, qui pourra conclure le parcours des étudiants.
- Contribuer à des événements marquants de la vie étudiante (Eductour étudiant à la Cité, soirée des associations étudiantes...) ;

2.2 Faciliter le quotidien des étudiants et lutter contre la précarité étudiante

L'institut Agro Dijon prévoit de :

- Présenter et assurer la distribution de « kits d'intégration » aux étudiants fournis par Dijon métropole (guide étudiant fait par Dijon métropole, flyers CarteCulture...);
- Proposer à Dijon métropole d'être présents lors des rencontres d'information (rentrée universitaire ; forum associations) afin que puissent être promues des initiatives de la ville et de la métropole, en particulier la CarteCulture, la bourse municipale étudiante, le réseau d'amabassadeurs de la marque territoriale Nous sommes Dijon Bourgogne, les vendanges citoyennes, etc ;
- Maintenir et développer les partenariats avec l'antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations (Amacod Tour) pour lutter contre toutes formes de discriminations et les Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels et en faciliter la prévention ;

Dijon métropole contribuera à :

- Intégrer l'Institut Agro Dijon dans les réflexions communes sur les mobilités douces sur le campus ;
- Intégrer l'Institut Agro Dijon aux instances de l'Observatoire Territorial du Logement Étudiant (OTLE) pour être informé des échanges sur les logements étudiants ;
- Informer l'Institut Agro Dijon de toutes activités, appels à projets ou financement dédiés à la vie étudiante et aux associations.

2.3 Préparer les étudiants à leur future vie professionnelle

L'institut Agro Dijon prévoit de :

- En articulation avec le réseau régional des projets alimentaires territoriaux et en cohérence avec les politiques choisies, construire, avec Dijon métropole, des projets d'envergure « territoires apprenants » pluriannuels sur des thématiques du domaine d'expertise de l'école et d'importance pour Dijon métropole. Ces projets pourraient constituer un continuum en impliquant les étudiants durant l'ensemble de leur cursus, voire en débordant sur leurs premières années de vie professionnelle. Les étudiants contribueraient à la réflexion des projets, leur construction, leur mise en œuvre et ils évalueraient les résultats de la réalisation de leurs actions. Ces projets feraient l'objet d'une revue conjointe annuelle pour le suivi des projets en cours et l'identification de nouvelles initiatives. Pourront s'intégrer également des projets étudiants plus ponctuels qui pourront bénéficier de la dynamique insufflée ;
- Communiquer les offres de stage et d'alternance de Dijon métropole qui pourraient intéresser les étudiants de l'Institut Agro Dijon ;

Dijon métropole contribuera à :

- Faciliter l'utilisation / la visite de certaines infrastructures du territoire dijonnais par les enseignants-chercheurs dans le cadre de leurs enseignements : légumerie, usine d'incinération, cuisine centrale, etc ;
- Accompagner dans leurs activités les associations étudiantes, les juniors entreprises et start-up étudiantes, notamment par de la mise en réseau avec les écosystèmes associatif et économique du territoire ;
- Associer les étudiants de l'Institut Agro Dijon pour œuvrer à certains des événements économiques et sociaux de la métropole de Dijon.

3. Résultats et retours attendus

L'Institut Agro Dijon prévoit d'assurer un suivi complet des actions menées dans le cadre de cette fiche détaillée **“Construire une véritable « expérience étudiante dijonnaise »**. Ce suivi prendra la forme d'un compte-rendu détaillé, qui pourra inclure des photographies illustratives, des infographies ou tout autre support jugé pertinent pour restituer les résultats et l'impact des initiatives mises en œuvre.

FICHE DETAILLEE 2 : Contribuer au développement économique, entrepreneurial et social du territoire dijonnais

1. Présentation de la thématique

Le développement économique, entrepreneurial et social du territoire dijonnais constitue un enjeu stratégique pour renforcer son attractivité. Dans ce cadre, l'Institut Agro Dijon, en partenariat avec Dijon métropole, souhaite mettre en place une dynamique collaborative favorisant les synergies entre formation, recherche, innovation et tissu socio-économique local.

Cette thématique vise à créer un écosystème favorable au développement des talents, en développant leur sentiment d'appartenance et en favorisant la mise en relation entre étudiants, enseignants-chercheurs, acteurs économiques et institutionnels. Elle ambitionne également de valoriser les atouts du territoire dijonnais – notamment dans les domaines de la transition alimentaire, de l'agroécologie, de la santé et de l'économie circulaire – afin de positionner Dijon comme un pôle d'excellence et d'innovation reconnu.

Au-delà des retombées économiques, ce projet s'inscrit dans une logique sociale et citoyenne. Il vise à encourager l'engagement des étudiants dans la vie locale, à travers des initiatives solidaires, culturelles et participatives, qui renforcent la cohésion entre les étudiants de l'Institut Agro Dijon, la population étudiante et l'ensemble des habitants de la métropole.

2. Objectifs et actions associés

2.1 Faire connaître les atouts du territoire dijonnais

L'Institut Agro Dijon prévoit de :

- Communiquer sur les métiers et débouchés dans la fonction publique territoriale dans les champs de compétences des diplômés de l'Institut Agro Dijon ;

Dijon métropole contribuera à :

- Faciliter la mise en place de recrutements locaux de jeunes doctorants de l'Institut Agro Dijon dans le cadre du dispositif des conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre) ou cofra, financé par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Proposer au Conseil d'Ecole une fois par an, une revue de l'actualité de la filière agroalimentaire et des projets structurants du territoire ;

Les deux parties veilleront à :

- Placer le projet "Auberge" au cœur des partenariats, notamment sa future utilisation dans les divers projets et événements de la Métropole, de la vie économique et de la vie étudiante en particulier sur les sujets innovants de la transition alimentaire, du lien social et de lutte contre la précarité ;
- Travailler étroitement ensemble pour motiver la candidature de Dijon à accueillir Ecotrophéa dans les années à venir. Ceci contribuerait également à présenter la métropole de Dijon à un panel large d'étudiants participants et d'acteurs économiques impliqués dans le concours.

2.2 Attirer et ancrer tout type de nouveaux travailleurs, dont les enseignants chercheurs de talent / jeunes diplômés sur le territoire de la métropole

L’Institut Agro Dijon prévoit de :

- Informer Dijon métropole en amont des projets de développement de chaires d’entreprises ou de tout autre projet structurant tels que des collaborations avec d’autres partenaires académiques ou entreprises;

Dijon métropole contribuera à :

- Communiquer sur les différents forums emplois proposés par la Métropole et la Ville de Dijon où dont les deux collectivités sont partenaires pour permettre aux étudiants d’y participer

Les **deux parties** veilleront à :

- Développer des partenariats événementiels entre Dijon métropole et les Alumni de l’Institut Agro Dijon, notamment par l’intermédiaire de la marque territoriale « Nous sommes Dijon Bourgogne » et de son réseau d’ambassadeurs ;
- Identifier les convergences existantes entre les axes de développement stratégique portés par chaque entité et privilégier les actions communes ;

2.3 Développer le « mieux manger » et le « mieux produire » dans une dynamique de développement durable et d’économie circulaire

L’Institut Agro Dijon prévoit de :

- Inscrire les projets de l’Institut Agro Dijon dans le cadre des initiatives portées par “ProdiJ”

Dijon métropole contribuera à :

- Dans le cadre du projet Agro Open Lab, soutenir les projets à fortes retombées économiques ou pouvant s’inscrire dans des appels à projets soutenus par la métropole

2.4 Encourager l’engagement de nos étudiants-jeunes citoyens sur des projets de Dijon métropole

L’Institut Agro Dijon prévoit de :

- Valoriser les “Agora Jeunes”, espaces d’échanges entre étudiants et élus de la Ville et de la Métropole autour de thématiques liées à l’expérience étudiante, afin de renforcer la participation et l’expression des étudiants. L’Institut Agro Dijon pourrait accueillir l’une de ces Agora dans ses locaux, sur une thématique en lien direct avec son domaine d’expertise ;
- Solliciter les étudiants de l’Institut Agro Dijon pour œuvrer à certains des événements engagés de Dijon et renforcer la cohésion des populations, comme les vendanges citoyennes ou les futures assises territoriales de la transition alimentaire ;

Dijon métropole contribuera à :

- Examiner attentivement les projets engagés des étudiants de l’Institut Agro ;
- Communiquer les appels à projet Vie étudiante de la métropole

3. Résultats et retours attendus

L'**Institut Agro Dijon** prévoit d'assurer un suivi complet des actions menées dans le cadre de cette fiche détaillée "Contribuer à l'essor économique, entrepreneurial et social du territoire dijonnais". Ce suivi prendra la forme d'un compte-rendu détaillé, qui pourra inclure des photographies illustratives, des infographies ou tout autre support jugé pertinent pour restituer les résultats et l'impact des initiatives mises en œuvre.

FICHE DETAILLE 3 : Participer au rayonnement national et international de Dijon en termes d'innovation pédagogique, de recherche et de transfert

1. Présentation de la thématique

Le rayonnement national et international de Dijon constitue un levier essentiel pour affirmer son attractivité, tant sur le plan académique et scientifique que sur celui de l'innovation et du développement territorial. L'Institut Agro Dijon, fort de son expertise dans les domaines de l'agroécologie, de l'alimentation santé, de la transition alimentaire et du développement durable, représente un acteur clé pour positionner la métropole dijonnaise comme un territoire de référence dans ces champs stratégiques.

Cette démarche repose sur une volonté partagée de valoriser les initiatives locales de recherche, de formation et de transfert de connaissances, en les inscrivant dans des dynamiques collaboratives à plus grande échelle. Elle vise à renforcer la visibilité de Dijon au travers de projets innovants, de partenariats institutionnels et académiques, mais aussi par l'organisation d'événements à portée nationale et internationale.

En s'appuyant sur la complémentarité entre l'Institut Agro Dijon et Dijon métropole, cette thématique contribue à développer un écosystème ouvert et attractif, capable d'attirer des étudiants, des chercheurs et des partenaires économiques venus de France et de l'étranger.

2. Objectifs et actions associés

2.1 Participer au rayonnement, national de Dijon en termes d'innovation pédagogique, de recherche et de transfert

L'Institut Agro Dijon prévoit de :

- Développer le projet « Auberge » qui sera le réacteur de projets de formation et de recherche sur des sujets innovants de la transition alimentaires, du lien alimentation santé, du lien social et de lutte contre la précarité ;
- Associer la métropole aux divers projets dans lesquels l'Institut Agro Dijon est impliqué, notamment à travers la puissance de l'Institut Agro. Ces projets peuvent revêtir un rayonnement local, national et international (ex Agro Open Lab).

Dijon métropole contribuera à :

- Être partenaire des événements portés par l'Institut Agro Dijon ou ses chaires partenariales (ex : Eminents, Agritech World Tour)

2.2 Concourir aux partenariats internationaux

L'Institut Agro Dijon prévoit de :

- Inclure Dijon métropole aux projets structurants auxquels l'Institut Agro participe sur les plans européens et mondiaux, par exemple au travers des futurs travaux au projet Euroleague for Life Sciences (ELLS).

Dijon métropole contribuera à :

- Continuer d'inviter l'Institut Agro Dijon et ses étudiants à la cérémonie d'accueil des étudiants internationaux organisés deux fois par an par la Direction des Relations Internationales au Palais des Ducs ;
- Inclure l'Institut Agro Dijon dans les partenariats internationaux de Dijon ayant un lien avec le domaine territoires, environnement, aliment.

3. Résultats et retours attendus

L'**Institut Agro Dijon** prévoit d'assurer un suivi complet des actions menées dans le cadre de cette fiche détaillée **“Participer au rayonnement, national et international, de Dijon en termes d'innovation pédagogique, de recherche et de transfert”**. Ce suivi prendra la forme d'un compte-rendu détaillé, qui pourra inclure des photographies illustratives, des infographies ou tout autre support jugé pertinent pour restituer les résultats et l'impact des initiatives mises en œuvre.

FICHE DETAILLE 4 : Co-construire des actions dédiées à la transition écologique

1. Présentation de la thématique

La transition écologique constitue un enjeu majeur pour l'avenir des territoires et de leurs habitants. Face aux défis du changement climatique et de l'évolution des modes de vie, Dijon métropole et l'Institut Agro Dijon souhaitent collaborer pour mettre en place des actions concrètes, visibles et porteuses de sens.

Cette thématique vise à renforcer l'ancrage territorial de la transition écologique en mobilisant à la fois les acteurs institutionnels, la communauté scientifique et les étudiants. Elle repose sur une logique de co-construction, où la complémentarité des expertises – recherche, innovation, accompagnement des politiques publiques, sensibilisation citoyenne – permet de développer des projets ambitieux et adaptés aux besoins locaux.

Pour Dijon métropole, l'intérêt réside dans le déploiement d'initiatives partagées qui contribuent directement à ses objectifs de durabilité, de mobilité douce et d'amélioration du cadre de vie énoncés dans son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET, 2023).

2. Objectifs et actions associés

Les **deux parties** de cette convention s'engagent à mutualiser leurs forces et mettre en synergie leurs actions au service de la transition écologique. Parmi elles :

- Favoriser les déplacements en vélos, bus et tram.
- Mettre en place des événements de sensibilisation grand public et favoriser la participation des étudiants de l'Institut Agro à ceux-ci (comme par exemple : la nuit de l'agroécologie, les Assises de la Transition Agroécologique et de l'Alimentation Durable et l'Université populaire du climat et de la biodiversité)
- Développer des actions de sensibilisation, formation, vulgarisation autour de la transition alimentaire à la Cité internationale de la gastronomie et du vin (conférences, ateliers, événementiels)
- Faire de Dijon un terrain expérimental en prolongeant et en étendant les actions de Prodig au zones périurbaines et rurales de proximité.

3. Résultats et retours attendus

L'**Institut Agro Dijon** prévoit d'assurer un suivi complet des actions menées dans le cadre de cette fiche détaillée "**Co-construire des actions dédiées à la transition écologique**". Ce suivi prendra la forme d'un compte-rendu détaillé, qui pourra inclure des photographies illustratives, des infographies ou tout autre support jugé pertinent pour restituer les résultats et l'impact des initiatives mises en œuvre.

FICHE DETAILLE 5 : Accompagner l'Institut Agro Dijon dans leur inscription au cœur de la vie urbaine et territoriale en identifiant les besoins, notamment en matière d'infrastructures et d'urbanisme

1. Présentation de la thématique

L'intégration harmonieuse de l'Institut Agro Dijon dans le tissu urbain et territorial constitue un enjeu stratégique partagé. Les besoins en infrastructures, en mobilité et en aménagement urbain influencent directement la qualité de vie des étudiants et des personnels, ainsi que l'attractivité de l'établissement.

Cette thématique vise à renforcer la coopération entre l'Institut Agro Dijon et Dijon métropole afin d'anticiper les évolutions nécessaires en matière d'urbanisme et de circulation. Elle permet d'assurer la cohérence des projets structurants de l'école avec les dynamiques de développement métropolitain et de favoriser une meilleure articulation entre campus, ville et territoire.

2. Objectifs et actions associés

Les **deux parties** veilleront à se réunir une fois par an pour faire le point sur les besoins de l'Institut Agro Dijon notamment concernant les projets structurants, nouveaux ou en cours, de rénovation, de construction, accès ou circulation de l'école sur lesquels Dijon métropole pourrait formuler un avis.

3. Résultats et retours attendus

L'**Institut Agro Dijon** prévoit d'assurer un suivi complet des actions menées dans le cadre de cette fiche détaillée "**Accompagner l'Institut Agro Dijon et ses annexes dans leur inscription au cœur de la vie urbaine et territoriale en identifiant les besoins, notamment en matière d'infrastructures et d'urbanisme**". Ce suivi prendra la forme d'un compte-rendu détaillé, qui pourra inclure des photographies illustratives, des infographies ou tout autre support jugé pertinent pour restituer les résultats et l'impact des initiatives mises en œuvre